

# ROUBAIX

84, Grande-Rue, 84

## DÉPÊCHES DE LA NUIT

### La grève de Gênes

Les déchargements du port de Gênes n'ayant pas voulu maintenir l'engagement de commencer le travail à sept heures du matin, l'accord qui semblait définitif est rompu. Devant cette attitude, les patrons ont décidé de cesser toute opération de chargement et de déchargement. 8.000 ouvriers sont de nouveau en grève. Les déchargements de charbon veus à l'heure ont continué le travail. Une soixantaine de vapeurs sont inactifs dans le port. Il a été télégraphié à ceux qui sont en navigation d'aller décharger à Marseille. Armateurs et entrepreneurs sont résolus à employer les ouvriers qui signeront devant les autorités une nouvelle convention fixant la journée à 10 heures l'été et à 9 heures l'hiver.

### AU FIGARO

M. de Roubaix et Périer ont été invités à se retirer de la direction du Figaro. Nous ignorons savoir que M. Gaston Galmiche, ancien secrétaire de rédaction du Figaro, a proposé comme directeur-rédacteur en chef par le conseil de surveillance.

### LA PETITE VÉROLA A NEW-YORK

New York. — L'autorité militaire prend des mesures rigoureuses pour éviter la propagation de la petite vérole dont la ville est menacée par plusieurs arrivages d'émigrants étrangers.

Le 10 mai. — Le service funéraire de la nuit a été assuré par M. L. de la chapelle St-Ferdinand de Neuilly-sur-Seine.

M. l'abbé Alliez, aumônier de la chapelle, a dit la messe.

On remarquait au premier rang M. le comte d'Eu, représentant la famille d'Orléans, les autres princes qui sont en ce moment à Dreux n'ont pu assister.

### L'ABBÉ BRUNEAU

Un journal annonce ce matin que M. l'abbé Bruneau ancien vicaire-général du diocèse de Laval avait demandé audience au ministre de la justice au sujet des récents incidents se rapportant à l'affaire Bruneau.

Un rédacteur de l'Agence Nationale s'est rendu rue de Sévres 27, à Ville-d'Avray pour interviewer M. l'abbé Bruneau. Mais ce dernier a refusé formellement de donner les renseignements qui lui étaient demandés.

« Je ne puis, a-t-il dit, que vous donner la réponse que j'ai faite à plusieurs de vos confrères. »

« Il ne m'est pas permis de m'expliquer ni sur le fond de l'affaire ni même sur la demande d'audience. »

Pouvez-vous dire s'il est exact que vous ayez l'intention d'intervenir dans l'affaire de l'abbé Bruneau.

« Je ne vous répondrai même pas sur ce point. Je n'étais pas à Laval en 1894; j'y suis arrivé en 1895, c'est-à-dire dix ans après l'assassinat du curé d'Entrammes et j'en suis reparti en 1899. »

« Avez-vous des renseignements confidentiels qui vous permettent de ne pas douter de l'innocence de l'abbé Bruneau? »

« Respectueux volonté de ne pas parler et permets-moi de construire une hypothèse: « Quelqu'un demanderait à un ministre une audience pour l'entretenir d'une affaire sérieuse, serait-il convenable d'en parler avant d'avoir vu cet homme d'Etat? »

« Non, n'est-ce pas? »

« N'est-ce pas? »

M. Bolo, s'est ensuite excusé de ne pouvoir donner les renseignements cherchés, en disant qu'il ne lui est pas permis d'avoir une opinion sur cette affaire qui passionne les esprits comme en juillet 1894.

Privés. — Un orage de grêle s'est abattu hier, sur la commune d'Aussais; les vignes sont dévastées ainsi que les maïs.

Des agriculteurs ont été obligés de jeter leurs vers à soie par suite de la destruction des feuilles de mûrier.

## ROUBAIX

Les cérémonies de l'Ascension ont été célébrées à 11 heures, en l'église St-Martin. La levée du corps a été faite au domicile du défunt, Grande-Rue, n° 10. M. le chanoine Lefebvre, doyen de St-Martin, a prononcé une oraison funèbre.

Les obsèques du poète Jean Ghalain ont été célébrées par M. l'abbé Benoit, vicaire de la paroisse.

Après la cérémonie religieuse le corps a été conduit au cimetière.

Chambre de commerce. — Et attendu, par le tribunal de commerce, sur les demandes des créanciers à cet effet par la loi des sommes ci-dessus 15.400 francs pour le service de la chambre de commerce 4.300 francs pour le service de la Bourse, plus cinq centimes par franc pour couvrir les non valeurs.

Grand cirque Vinella. — Si l'on veut voir le plus joli spectacle qui soit possible de rêver, il faut aller jeter un coup d'œil sur les jongleurs, pourtour du Cirque Vinella pendant les matinales de jeudi. Chaque place est garnie de lettres blanches de défilés amusants. Et ce sont des cris de joie, des exclamations de surprise, des appels retentissants aux cloches.

A la demande de nombreuses familles, le Grand cirque Vinella, qui se présente en matinée, les enfants ne paient que 25 centimes, exception est faite pour les Malles ou ils paient moitié prix.

## Chambre de Commerce de Roubaix

Séance du 20 avril 1901

(Suite)

Banque de France, warrants sur laine. — Il est donné communication de la lettre suivante:

Roubaix-Tourcoing, le 19 avril 1901.

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, à la demande de plusieurs négociants et industriels, le gouvernement de la Banque de France a consenti à élever le chiffre des warrants sur laine, par l'admission à l'escompte des warrants établis dans les proportions suivantes: 5000 en laines brutes et laines peignées; 5000 en laines de 90 lignes et 5000 en laines de 110 lignes; 1250 en laines croisées n° 1, 2 et 3 (bonne moyenne n° 3).

En élevant la quote des prêts par warrants sur laine, aux cours actuels, la Banque espère donner de nouvelles et efficaces facilités au commerce et à l'industrie des deux villes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L'Élu.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

La Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France, et le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

— Un homme de peine, Louis Bouleux, 29 ans, demeurant rue Ferrand-Houbaix, cour Bottonne, et travaillant à la hauteur de M. Bottonne, blessé du pied gauche, 10 jours de repos.

— Chez M. Joseph Ernout, rue de l'Industrie, un ouvrier, Marcel Dossa, 42 ans, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— Un chef monteur, Emile Steck, 31 ans, demeurant rue des Longueurs, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Graux et Duval, boulevard de Valenciennes, blessés à la main gauche, 8 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— Tout est vrai que quand un ouvrier voit danser une foule de grands verres à autours de lui, il confond facilement pression avec oppression et capiteuse avec capitaliste.

— Les accidents de travail. — Gélina Duvalier, 25 ans, bûcheronne, demeurant rue Bouchonville, cour Parent, à Roubaix, en nettoyant des carreaux, a glissé et est tombée sur le genou droit. Soins du docteur Diequet; incapacité de travail de quinze jours.

— Emile Lagard, 17 ans, aide-touneur, demeurant rue de la Vierge, 3, à Roubaix, en portant une pièce de tesson, a été atteint d'un lumbago. Soins du docteur Diequet; incapacité de travail de six jours.

— Louis Ferret, 42 ans, contremaître, demeurant rue du Bois, 30, a été coupé fortement au pouce droit par une verge d'un métier à tisser. Soins du docteur Desbunoy; incapacité de travail de six jours.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.

— M. Mardel, le domestique de M. Desbunoy, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, blessé du pied droit, 10 jours de repos.